



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-25) REDUCTION DES MEGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC
CONTRAT DE SOUTIEN FINANCIER AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1, alinéa 19 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 portant agrément de la société ALCOME en tant qu'éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement ;

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche éco-responsable ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer la salubrité publique sur le territoire de la ville de Vincennes ;

Considérant que la ville de Vincennes est concernée par la présence de mégots sur l'espace public et souhaite accélérer ses actions de sensibilisation et de déploiement de mobiliers urbains adaptés pour permettre la collecte des mégots ;

Considérant que l'organisme ALCOME est engagé dans cette démarche et peut soutenir ce projet notamment par le biais d'une participation financière ;

Après avis de la commission des finances, du domaine et de l'action économique du 16 septembre 2024 ;

Après avis de la commission des travaux, de l'environnement et de la vie des quartiers du 19 septembre 2024 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du ,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du ,

DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240925-lmc1H12312H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2024 Date de Publication : 30/09/2024
--

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le projet de contrat-type entre la ville de Vincennes et ALCOME éco-organisme, pour la durée de son agrément soit jusqu'au 28 juillet 2027.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ledit contrat ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé